
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 23 novembre 2017 à 9 heures
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R ROY, avocat, secrétaire d'arrondissement

OUVERTURE - SÉANCE

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 9 heures.

CA17 30 11 0352

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2017 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

CA17 30 11 0353

RATIFIER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE AU CONTRAT OCTROYÉ À L'ENTREPRISE GROUPE ATWILL-MORIN INC. POUR LA RESTAURATION DES FONDATIONS APPARENTES DE LA MAISON DU CITOYEN.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense additionnelle au contrat octroyé à l'entreprise Groupe Atwill-Morin inc., dans le cadre de l'appel d'offres numéro RP-DGP17-51, au montant de 6 793,53 \$ toutes taxes incluses, pour la restauration des fondations apparentes de la Maison du citoyen, et ce, faisant augmenter le contrat total de la firme de 67 782,02 \$, toutes taxes et contingences incluses, à 74 575,55 \$, toutes taxes et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1176239004

CA17 30 11 0354

PROLONGATION D'UN CONTRAT OCTROYÉ EN 2015 À LA COMPAGNIE LE BERGER BLANC INC., POUR ASSURER LE SERVICE DE FOURRIÈRE ANIMALE DE FAÇON AUTONOME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 15-14871 ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE APPROXIMATIVE.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation de 12 (douze) mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, du contrat conclu avec la compagnie Le Berger Blanc inc., pour assurer le service de fourrière animale de façon autonome sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14871;

D'autoriser une dépense approximative de 172 000 \$ toutes taxes incluses pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1171528004

CA17 30 11 0355

OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA COUR DE SERVICE - BÂTIMENT DU 3535, 36^E AVENUE, ET AUTORISATION D'UNE DÉPENSE CONFORMÉMENT AUX DOCUMENTS DE LA SOUMISSION SUR INVITATION NUMÉRO RP-PARC17-21 (3 SOUMISSIONNAIRES).

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc., le contrat relatif au projet de réaménagement de l'entrée de la cour de service du bâtiment du 3535, 36^e Avenue, au montant de 49 266,79 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro RP-PARC17-21 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 54 193,47 \$, taxes incluses, afin d'inclure les dépenses de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.03 1174281032

CA17 30 11 0356

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, AINSI QUE LE CHOIX DES LIEUX POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter, pour 2018, la liste des séances régulières du conseil d'arrondissement;

DE désigner, à cette fin, le Centre récréatif Rivière-des-Prairies pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 13 mars, 1er mai, 3 juillet, 2 octobre et 4 décembre 2018;

DE désigner, à cette fin, la Maison du citoyen pour les séances ordinaires du conseil d'arrondissement des 6 février, 3 avril, 5 juin, 4 septembre et 6 novembre 2018, ainsi que pour la tenue des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

30.01 1174860004

CA17 30 11 0357

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE À BELL CANADA DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES D'HYDRO-QUÉBEC, DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE BELL ET VIDÉOTRON SUR LE BOULEVARD GOUIN, ACCORDÉE PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO CA13 3004 0116.

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 12 455,23 \$, incluant les taxes, pour Bell Canada pour porter le montant du bon de commande de Bell Canada de 136 673,23 \$, incluant les taxes, (CA13 30 04 0116) à 149 128,46 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet de travaux d'enfouissement des réseaux électriques d'Hydro-Québec, des réseaux de télécommunications de Bell et Vidéotron sur le boulevard Gouin, entre la 89e Avenue et ± 300 m à l'Est des pylônes d'Hydro-Québec, dans le cadre du projet de relocalisation du boulevard Gouin, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.02 1134642003

CA17 30 11 0358

RATIFIER UNE DÉPENSE DE FACTURATION INTERNE POUR 2016, AFFECTER DES SURPLUS DE GESTION ET APPROUVER LE VIREMENT DE CRÉDIT À CETTE FIN; RATIFIER UNE DÉPENSE DE FACTURATION INTERNE POUR L'ANNÉE 2017 POUR L'USAGE DE PLATEAUX SPORTIFS AU COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madamme la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense de facturation interne pour l'année 2016 de 52 657,97 \$, à payer au Service de la diversité sociale et loisirs, pour l'usage de plateaux sportifs au Complexe sportif Marie-Victorin durant la période automnale en 2016;

De ratifier une dépense de facturation interne pour l'année 2017 de 108 595,18 \$ à payer au Service de la diversité sociale pour l'usage de plateaux sportifs au Complexe Marie-Victorin durant l'année 2017;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 52 657,97 \$ et approuver le virement de crédit nécessaire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1171346004

CA17 30 11 0359

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-30079 INTITULÉ "RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018)" POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Monsieur le conseiller d'arrondissement Gilles Déziel, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA17-30079 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

40.01 1172468003

CA17 30 11 0360

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-30079 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2018) » POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de Règlement numéro RCA17-30079 intitulé: «Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) » pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.02 1172468003

CA17 30 11 0361

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-113 INTITULÉE « PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA MODIFICATION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » DU BÂTIMENT SITUÉ AU 13505, RUE SHERBROOKE EST, SUR LE LOT 6 057 083 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES »

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-113 intitulée « Projet particulier visant à permettre la modification et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » du bâtiment situé au 13505, rue Sherbrooke Est, sur le lot 6 057 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles »;

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 7 décembre 2017, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1170565014

CA17 30 11 0362

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DRESSÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, SUITE AU REGISTRE TENU LE 14 NOVEMBRE 2017 POUR LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-112 INTITULÉE : « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE QUINZE (15) LOGEMENTS, AU 13 090, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES »

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu le 14 novembre 2017 pour la résolution sur le projet particulier numéro PP-112 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de quinze (15) logements, au 13 090, rue Notre-Dame Est - district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.04 1176425014

CA17 30 11 0363

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), DES PLANS RELATIFS À L'INSTALLATION DE SIX SILOS À L'ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 12420, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le projet d'installation de six silos sur le terrain d'une entreprise située au 12420, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 5 013 358, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.05 1170826012

CA17 30 11 0364

DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DES PLANS RELATIFS À L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POUR UN COMMERCE SITUÉ AU 1498, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, SUR LE LOT 1 092 571 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 novembre 2017.

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans relatifs à l'affichage pour un commerce situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 092 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 octobre 2017.

ADOPTÉ

40.06 1170565015

CA17 30 11 0365

DEMANDE D'APPROBATION, D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA HAUTEUR MAXIMALE D'UNE CLÔTURE DANS UNE AUTRE COUR DANS LE CADRE D'UN PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE CLÔTURE EXISTANTE SITUÉE AU 3535, 36^E AVENUE, SUR LE LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 505 647 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 octobre 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 373 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement à la hauteur maximale d'une clôture dans une autre cour dans le cadre d'un projet de remplacement d'une clôture existante située au 3535, 36^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 505 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 28 septembre 2017, à savoir :

Permettre l'implantation d'une clôture ayant une hauteur maximale de trois (3) mètres dans une autre cour, sur le lot 1 505 647, plutôt qu'à deux (2) mètres (Règlement RCA09-Z01, article 373), le tout, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3001343168.

ADOPTÉ

40.07 1173469017

CA17 30 11 0366

TITULARISATION DE DEUX EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS, MATRICULES 10005808 ET 100014277, EN VUE DE LA PERMANENCE D'EMPLOI DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE DEUX EMPLOYÉS TITULAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de deux employés auxiliaires cols bleus, messieurs David Morzières, matricule 10005808 et Michel Cyr, matricule 100014277, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de deux employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.01 1172700013

CA17 30 11 0367

APPROUVER LA NOMINATION DE MONSIEUR ERIC PAINCHAUD À TITRE DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET ÉTUDES TECHNIQUES À COMPTER DU 18 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver la nomination de monsieur Eric Painchaud à titre de directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et études techniques à compter du 18 novembre 2017.

ADOPTÉ

50.02 1172700014

VACANT

51.01

VACANT

51.02

VACANT

51.03

CA17 30 11 0368

ADOPTION DU PLAN D'URGENCE, DE RELÈVE ET DE MISSIONS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES 2017

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le plan d'urgence et de missions de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles 2017.

ADOPTÉ

70.01 1176239007

CA17 30 11 0369

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madamme la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 décembre 2017.